

Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses
19 rue Grand Pont
74270 Frangy
tel : 04 50 01 46 99 - fax : 04 50 32 20 98
smecru@gmail.com

**PV de la réunion du SMECRU
du 16 mars 2011
Salle Jean XXIII - Frangy - 19h00**

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET.

Délégués suppléants : Monsieur Christian SALLAZ (pouvoir de Monsieur BRAND), Monsieur Michel MERMIN (pouvoir de Monsieur JOUVENOZ), Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur PECCI).

DELEGUES EXCUSES :

Délégués titulaires Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Xavier BRAND (pouvoir à Monsieur SALLAZ), Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Bernard JOUVENOZ (pouvoir à Monsieur MERMIN), Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur MOUFLIER), Monsieur Bruno PENASA (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET (pouvoir à Monsieur POYRAULT).

Délégués suppléants Monsieur Alain CAMP, Monsieur André-Gilles CHATAGNAT, Madame Marie-Claude FOURNET, Monsieur Joël DUPERTHUY.

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Pierre MERMIER, Madame Malika MORPAIN.

INVITES :

Monsieur PEYTIER, trésorier de Frangy ; Monsieur BEJOT, technicien de rivières du SMECRU ; Madame BROUST, Chargée de missions du SMECRU

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain POYRAULT, Président du SMECRU, déclare la séance ouverte. Madame GRANDMOTTET est désignée secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente du 16 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Documents joints à ce compte-rendu :

- les délibérations prises au 16-03-11. Elles sont signalées dans le texte par la désignation suivante :
=> Délibération 2011-03-n°d'ordre de vote de la délibération.
- espaces de liberté (EDL) : présentation du comité Syndical, et enveloppe finale suite aux remarques du Comité Syndical
- calendrier des études 2011

Ces documents sont disponibles sur l'espace membre COMITE SYNDICAL sur le site internet du SMECRU : <http://www.rivieres-ussés.com/>. Vous trouverez dans cet Espace Membre les documents des différentes réunions classés par date.

ORDRE DU JOUR :

Introduction : Présentation du technicien de rivières

Décision : Espaces de liberté

- Principes et définition
- Présentation des espaces de libertés définis par l'étude Hydro-géomorphologie
- Validation ou propositions de modifications par le Comité Syndical

1/ Etudes 2011 : plan de financement et programmation

2/ Approbation du Compte Administratif 2010

3/ Approbation du Compte de Gestion 2010

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2010

5/ Vote du budget primitif 2011 et tableau des emplois

6/ Indemnité de conseil du percepteur

7/ Approbation du protocole RTT du SMECRU

Introduction : présentation du technicien de rivières

Cédric BEJOT a pris ses fonctions en tant que technicien de rivières au sein du SMECRU le 1er Mars 2011. Il est présenté par Mr POYRAULT puis prend la parole pour se présenter.

Il a les missions suivantes :

- Plan de gestion des berges et des boisements

- Accompagnement des communes pour la mise en place d'une stratégie de lutte des invasives sur leur territoire
- Natura 2000

L'objectif du poste est également de pouvoir répondre aux attentes des élus et riverains, par du conseil technique et la connaissance du terrain à l'échelle du bassin versant. Disponible pour répondre à vos questions, Cédric a un mail : technicien.smecru@gmail.com

Il aura prochainement un téléphone portable.

Décision : Etude géomorphologique – validation des Espaces de Liberté (EDL) ou espace de mobilité

Disponibles sur l'Espace membre du Comité Syndical :

=> La **présentation des EDL** proposée en Comité Syndical

=> les **EDL définis suite au Comité Syndical**

Le Comité de Pilotage de l'étude hydro-géomorphologique s'est réuni le 11 février 2011. Le prestataire a présenté le résultat de ses investigations, et notamment une proposition des ESPACES de LIBERTE des USSES entre Marlioz (Chez les Gay) et Seyssel. Une validation politique de ces espaces de liberté est nécessaire.

Le Vice-président, Mr BUNZ, présente les principes et la nécessité de définir un espace de liberté : l'espace de liberté (ou espace de mobilité) d'un cours d'eau correspond à l'espace nécessaire au cours d'eau pour se déplacer latéralement.

La chargée de missions présente :

- les espaces de liberté définis par l'étude (espaces susceptibles d'être occupés par le lit du cours d'eau : EDL maximal),
- les espaces à enjeux SOUSTRATS à l'EDL (routes, espaces habités...), qui nécessiteront donc, à plus ou moins court terme, des investissements pour la protection de ces infrastructures

On obtient ainsi l'EDL définitif. Le respect de ces espaces devra être assuré par une transcription dans les documents d'urbanisme : en effet, les activités autorisées dans cet espace devront accepter de voir un jour le cours d'eau sur leurs terres.

Le Comité Syndical est concerté afin qu'il apporte ses remarques et modifications aux EDL tels que présentés. Les remarques et attentes du Comité ont été prises en compte et transmises au prestataire pour la suite de l'étude (proposition de scénarii de gestion).

Le Comité Syndical souhaite qu'une définition des espaces de liberté soit également effectuée **à dire d'experts** sur les petites Usses et sur les Usses à l'amont de Marlioz (zone où la route longe les Usses).

Objet 1 : Délibération Etudes 2011 - programmation et plan de financement

Disponibles sur l'Espace membre du Comité Syndical :

=> Délibération 2011-03-01

=> Calendrier des études 2011

Cette délibération valide la planification et le plan de financement des études 2011. Le Président du SMECRU rappelle que la nécessité de réaliser ces études a été définie dans le Dossier Sommaire de Candidature, à l'origine même de la création du SMECRU. Il présente donc les études à engager en 2011 et explique leur programmation :

- Natura 2000 : document d'objectifs
- Assainissement : qualité des eaux, synthèse des schémas d'assainissement et définition des besoins en termes d'assainissement individuel (SPANC)
- Diagnostic des sources de pollution et proposition de solutions de gestion (conformité des industries et des infrastructures agricoles et routières, mise en place de plan d'épandage, etc.)
- Eaux pluviales : contribution des eaux pluviales aux régimes de crue des cours d'eau, préconisations pour une meilleure prise en compte des infiltrations et du pluvial lors des constructions, anticipation des problèmes liés à une forte occupation de l'espace
- Patrimoine bâti et naturel : préservation et mise en valeur
- Communication et sensibilisation : activité transversale à toutes les études

► **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la programmation des études et le plan de financements du SMECRU 2011, et autorise le président à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.**

DELIBERATIONS RELATIVES AU BUDGET

Avant de passer aux délibérations relatives au budget, le Trésorier de Frangy, Monsieur PEYTIER, intervient pour présenter aux membres du Comité Syndical les différentes délibérations constituant le vote du budget, et souligne les différents points devant attirer l'attention des élus.

Mr PEYTIER rappelle que le budget est voté au chapitre, mais que les élus peuvent, sur des dépenses sensibles, demander à ce que certains articles soient votés à l'article.

Objet 2 : Approbation du Compte Administratif 2010

=> Délibération 2011-03-02

Le Président présente les résultats du Compte Administratif suivants :

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Recettes	135 897.93€	10 325.25€
Dépenses	128 132.37€	13 863.90€
Résultat 2010	7 765.56€	-3 538.65€
Résultat antérieur reporté	5405.99€	-2 910.25€
Résultat de l'exercice 2010	13 171.55€	-6 448.90€

Le Président quitte la salle pour cette délibération.

► **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2010.**

Objet 3 : Approbation du Compte de Gestion 2010

=> Délibération 2011-03-03

Mr PEYTIER, Trésorier de FRANGY, présente le Compte de gestion 2010.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le percepteur de Frangy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses.

► **CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2010.**

Objet 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2010

=> Délibération 2011-03-04

Le Président, ayant présenté le compte administratif 2010, souligne :

- un excédent de fonctionnement de..... 13 171.55€ (Euros)
- un déficit d'investissement de.....6 448.90€ (Euros)

Le Président propose au Comité Syndical de statuer sur l'affectation du résultat de la manière suivante :

- au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....6 448.90€ (Euros)
- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....6 722.65€ (Euros)

► **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2010 telle que proposée ci-dessus.**

Objet 5 : Vote du budget primitif 2011

=> Délibération 2011-03-05

Le Président explique que le volume budgétaire 2011 s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'important planning des études à lancer en 2011,
- la création du poste de technicien de rivières.

Par ailleurs, il souligne le fort engagement des partenaires financiers en termes de subventions :

- subventions aux études : notamment N2000 subventionné à 100% et l'ensemble des études à 80% ;
- subvention aux postes de technicien et de chargée de missions et frais de fonctionnement ;
- subvention à l'investissement lié à la création du poste de technicien.

Ainsi, le budget 2011 comporte :

Section fonctionnement :	368 353,05€
Section investissement :	15 648.90€

► **Après avoir examiné le budget primitif 2011 ligne par ligne, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif du Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses de l'exercice 2011 ci-dessus.**

Objet 6 : Délibération de versement de l'indemnité du percepteur

=> Délibération 2011-03-06

Monsieur PEYTIER, Percepteur de Frangy, quitte la séance.

Monsieur le Président explique que le percepteur de FRANGY a été remplacé le 1er septembre 2010. Le Comité Syndical doit donc définir le pourcentage l'indemnité de conseil qui sera versée au nouveau percepteur pour les mois de septembre à décembre 2010.

Le Président donne lecture à l'assemblée du calcul de l'indemnité de conseil pouvant lui être allouée :

Mr PEYTIER, Indemnité de conseil proposée :	
Budget principal BRUT :	21,57 €
C.S.G/R.D.S/1%SOL.	1.87 €
Somme nette	19,70 €

► **Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'attribuer 100% de ces sommes au Percepteur de Frangy pour ses services de septembre à décembre 2010.**

Objet 7 : Approbation du protocole RTT

=> Délibération 2011-03-07

Le Président présente au Comité Syndical une proposition de protocole RTT du SMECRU.

Il s'agit d'aménager le temps de travail du poste de chargé de mission du SMECRU pour permettre d'améliorer la disponibilité du chargé de mission pour les partenaires du SMECRU, le respect des délais administratifs, du calendrier des études et des opérations menées par le SMECRU, ainsi que les conditions de travail et de vie privée du personnel du SMECRU.

Fonction concernée :

Cadre d'emploi : chargé de missions pour l'élaboration du Contrat de Rivières des Usses
Temps de travail : temps complet
Nombre d'agents concernés : 1

Perrine BROUST, chargée de missions quitte la salle pour cette délibération.

► **Le Comité Syndical décide de plafonner le droit à RTT à 24 jours/an et approuve à l'unanimité le protocole RTT tel que présenté. Ce protocole RTT sera applicable à compter de ce jour, 16 mars 2011.**

Informations :

- Une **ligne de trésorerie** a été ouverte pour le SMECRU en raison des décalages de paiement des subventions prévues au budget.
- Le marché Piscicole Habitat a été **suspendu pour 6 mois** en raison des conditions météorologiques et des délais administratifs vis-à-vis des pêches électriques. Il reprendra en juin 2011. Ces délais permettent une meilleure coordination avec les autres études en cours.
- Le Comité de Pilotage de l'Etude Hydro-géomorphologique, réuni le 11 février 2011 a choisi de lever **l'option liée aux ouvrages infranchissables.**
- Un courrier a été envoyé par le SMECRU à l'ensemble des communes du bassin versant afin de proposer un **accompagnement technique et administratif pour la gestion des invasives** sur leur territoires. Cet accompagnement technique est coordonné à un accompagnement financier du CG74 et de la Région (CDRA).
- Le **COMITE de BASSIN** se réunira prochainement. Il est prévu le **mardi 10 mai 2011 à 14h** à la CCPC à Cruseilles.

Prochain Comité Syndical :

18 mai 2011 à 19h00*
en mairie de Frangy.

* Conformément aux résultats de l'enquête effectuée en juillet 2010 auprès de l'ensemble des délégués du Comité Syndical.

La séance est levée à 21h00.